

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

La souscription au bal de bienfaisance donne déjà les résultats les plus satisfaisants. Si l'on en juge par le nombre des souscripteurs, la part des indigents devra être assez considérable.

On nous assure que l'administration municipale se chargera, comme cela a eu lieu à Lille, des frais de décor et d'éclairage de la salle. C'est là une excellente décision dont les pauvres se ressourtront.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Il est question de repaver la rue des Longues-Haies, et, pour ma part, je me félicite comme tant d'autres de l'achèvement de ce travail dont l'urgence n'a pas besoin d'être démontrée.

Ne serait-il pas opportun d'opérer, en même temps, les raccords des conduits du gaz afin d'arriver à compléter le nombre de becs nécessaires à l'éclairage de cette rue ?

Cela m'amène à réclamer pour la rue Inkerman la substitution des becs de gaz aux quelques lanternes qui ont la prétention de remplacer le mode d'éclairage admis partout ailleurs.

On a invoqué, l'année dernière, le manque de tuyaux nécessaires pour achever les travaux ; je suppose qu'aujourd'hui cet obstacle n'existe plus. Et cependant les raccords du pavé ont été exécutés sans qu'on ait prévu qu'il faudrait bouleverser encore ce même pavé pour y placer les conduits. Pourquoi faire la besogne en deux fois ?

Je vous serai obligé, Monsieur, de donner place à mes réclamations dans votre journal, afin qu'elles arrivent à la connaissance de notre administration municipale.

Agréer, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

Roubaix, 19 février 1862.

Nous recevons trop tard pour la publier aujourd'hui une lettre relative à l'entreprise de l'enlèvement des boues. Cette lettre paraîtra dans notre prochain numéro.

La Cour de Douai, par arrêt du 14 février, vient de confirmer le jugement rendu par le tribunal d'Arras, rendu au profit des huissiers contre les notaires, et de décider en conséquence. 1° Que les huissiers ont le droit de procéder à des ventes mobilières à terme; 2° qu'un moulin à vent, posé sur piliers en maçonnerie, est un meuble, et peut dès lors être vendu par un huissier.

La chambre des notaires a l'intention, assure-t-on, de se pourvoir en cassation.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 16 février 1862.

Sommaires versées par 95 déposants, dont 9 nouveaux fr. 12.729 02
47 demandes en remboursement. 10.959 02
Les opérations du mois de février sont suivies par MM. J.-B. Dujardin et Delfosse, directeurs.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 17 le 18 hausse baisse.
4 1/2 au compt. 100.60 100.10 50
3/4 au compt. 70.85 70.30 55
Banque 3060 3070 10
Obliq. du trés. 463.75 462.50 1 25

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

Paris, 17 février.

Nous n'entendons plus parler des projets d'imposition appliquée aux chevaux et voitures de luxe ; ni de la remise en vigueur du décret de l'an VII relatif aux quittances,

factures, mémoires, etc. S'il se confirme que le Trésor renonce à ces deux éléments de recettes, nous en féliciterons. — La taxe sur les attelages n'aurait de somptuaire que l'apparence: en réalité, elle atteindrait le travail, le salaire démocratique. — Ce qui est possible en Angleterre, pays de castles, de grandes fortunes en haut et d'innombrables misères en bas, de patrimoines séculaires, de droit d'aînesse, etc., n'a aucune raison d'être dans notre pays plus bourgeois que blasonné, où la propriété va en se divisant sans cesse par suite de la loi des successions, où le millionnaire songe forcément au lendemain, où le riche est tenu de compter d'être économe. Qui est-ce qui souffrirait de l'impôt sur la race chevaline ? Les exploitants agricoles. Ils ont déjà assez de peine, et sont chargés d'assez de sacrifices pour lutter contre la concurrence qui leur est faite par les éleveurs de l'Angleterre, de l'Allemagne, et même des contrées plus lointaines. — Puisque le gouvernement se montre bien disposé en faveur de l'industrie hippique, placée en France dans d'excellentes conditions de succès, qu'il n'aille point contre son propre dessein en retirant d'une main ce qu'il accorde de l'autre.

La taxe sur les voitures dites de luxe, outre qu'elle ne donnerait qu'un maigre tribut à l'Etat, pèserait de même à peu près exclusivement sur la classe ouvrière. Si on échange moins d'équipages, à qui s'adressera le préjudice ? A des milliers de travailleurs voués à l'industrie des bois ouvriers, des cuirs, des aciers, des passermenteries. Cette industrie n'est pas dans une situation si florissante, qu'on ne doive y regarder à plusieurs fois avant de lui imposer de nouvelles épreuves.

Du projet de timbre sur les factures, notes et reçus, nous nous bornerons à dire que les adresses en vue de son ajournement se multiplient dans tous les centres de travail et de commerce. — Il y a comme une manière de plébiscite spontané contre cette innovation fiscale. — Nombre de personnes pensent qu'il n'y sera pas donné suite. Rien ne serait plus judicieux.

A. BAYVET.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Vienne, 17 février.

Le bruit court que le Reichsrath sera ajourné à six semaines.

Berlin, 17 février.

On mande des frontières de la Pologne, le 16 :

Le journal officiel Dziennik publie, dans son numéro d'hier, les noms des 143 individus condamnés pour avoir pris part aux troubles depuis le commencement de l'état de siège jusqu'au 27 janvier.

Londres, 17 février.

Le froment anglais était offert sans affaires importantes. L'orge, les pois, les fèves ont fléchi. L'avoine est faible. La farine américaine a baissé de 6 pences.

Turin, 16 février.

Il Diritto annonce que Garibaldi, ayant appris que l'on tentait dans quelques villes d'Italie de faire des enrôlements clandestins en son nom, a chargé ce journal de déclarer qu'il n'a ni autorisé ni recommandé ces enrôlements.

Turin, 16 février. — La Correspondance Italienne publie une proclamation du comité national de Rome adressée au peuple romain, engageant celui-ci à déposer ses haines et ses rancunes, et à oublier les injures du gouvernement clérical. La proclamation engage également les Romains à se préparer aux événements, en rassurant l'Europe par la ferme volonté de séparer le pouvoir temporel du pouvoir spirituel, tout en témoignant sa vénération au souverain pontife et aux ministres de la religion. Il faut convaincre les catholiques sincères, dit encore la proclamation,

que la sûreté du Pape ne serait pas compromise, si l'appui des troupes françaises venait à lui manquer. Les Romains par leurs manifestations pacifiques prouveront dans toutes les occasions leur ferme volonté de faire partie de l'Italie avec Victor-Emmanuel pour Roi.

FAITS DIVERS.

Hier, vers sept heures du soir, un individu bien mis, portant sur l'épaule un élégant par-dessus, se présentait à l'hôtel de Normandie; rue d'Amsterdam, en face de la gare du chemin de l'Ouest, et s'adressant avec un accent anglais très-prononcé au maître de la maison, lui demandait une chambre pour la nuit, car il devait, disait-il, repartir le lendemain matin de bonne heure.

Conduit d'abord dans une chambre au rez-de-chaussée, dépourvu de pendule, il ne la trouva pas assez belle et pria qu'on lui en donnât une autre. Alors on lui fit voir au premier étage une chambre mieux meublée qu'il déclara être à son goût.

Après avoir demandé de quoi écrire et recommandé qu'on lui amenât dans vingt minutes une voiture pour le mener à l'Opéra il s'installa comme s'il devait passer la nuit. Dix minutes après, il sortait furtivement enveloppe de son par-dessus et se dirigeait vers la porte donnant sur la rue. Mais le propriétaire de l'hôtel, à qui les allures de l'étranger avaient paru plus que suspectes, l'attendait au passage. Il le saisit au collet et reconnut qu'il emportait sous son paletot la pendule de bronze doré ornant la cheminée de la chambre, et en outre les deux serviettes de toilette.

Aussitôt on envoya chercher un sergent de ville qui conduisit le prétendu Anglais chez M. Daudet, commissaire de police du quartier. Questionné par ce magistrat, il se renferma dans un mutisme complet et on ne put obtenir de lui aucun renseignement.

Cet individu, âgé d'environ trente ans, porte une cicatrice à la joue gauche, et son signalement est entièrement conforme à celui qui a été donné de l'auteur des nombreux vols de pendules commis depuis quelque temps au préjudice des maîtres d'hôtels garnis.

A la suite des constatations, il a été envoyé à la Préfecture, où il ne tardera pas sans doute à être reconnu. (Droit.)

Un fait étrange, mais pourtant réel, s'est, dit-on, passé, samedi de la semaine précédente, dans une commune des environs de Coutances.

Un jeune garçon de ferme, l'emportant sur d'autres prétendants, avait épousé la fille de son maître, et dans la journée on avait célébré joyeusement le festin qui devait se prolonger, comme d'usage, assez avant dans la nuit. Le soir étant venu, on remarqua que le chien de la ferme, un solide molosse, qui était attaché à la chaîne, aboyait d'une manière extraordinaire et on s'en demandait la cause. Le maître du logis ordonna de le mettre en liberté. A peine le chien fut-il lâché qu'il s'élança dans la direction de la ferme et vint heurter violemment contre la porte de l'appartement où les jeunes époux devaient passer la nuit. Comme cette porte ne cédait pas au premier choc, il s'acharna contre elle, et il eut bien vite brisé un des panneaux inférieurs par lequel il se livra passage. Au bruit qu'il avait fait, les gens de la noce accoururent et suivirent avec une anxieuse curiosité les mouvements de l'animal. On le vit se précipiter furieusement sous le lit nuptial, et on entendit bientôt après un cri de douleur. On regarda aussitôt, et l'on trouva un homme armé de deux pistolets chargés qui venait d'être étranglé. On reconnut en lui un des prétendants de la jeune fille, qui avait été éconduit, et on supposa qu'il méditait, pour la première nuit des noces, une cruelle vengeance contre les deux jeunes époux. La justice a été immédiatement informée. (Journal d'Avranches.)

— Une dame anglaise, femme d'un ingénieur employé à des travaux de chemins de fer en Espagne, était revenue à Londres il y a quelque temps. Partie de cette ville le 22 janvier au soir pour Leeds, elle n'y est pas arrivée. Y a-t-il eu crime ou disparition volontaire ? On n'a pu le constater encore. Ce qui est certain, c'est que le bagage a disparu avec la dame, et que les employés n'ont aucun souvenir ni de la dame ni de ses effets. Le Standard dit que cette mystérieuse disparition produit une sensation très-vive.

— On lit dans l'Espérance du Peuple, de Nantes :

Le quartier du faubourg Saint-Martin a été fort émotionné dernièrement par un événement assez bizarre, et dont la fréquence vient à l'appui des observations faites souvent contre les inhumations précipitées.

Le corps d'un jeune homme venait d'être déposé dans une des chapelles latérales de l'église de Saint-Laurent en attendant l'arrivée du clergé, lorsque la bière s'agitait au point de renverser l'un des chandeliers du luminaire. Les assistants se hâtèrent de rompre les ais du cercueil et de porter le moribond à la sacristie, où on lui prodigua les soins nécessaires. Il se reveilla d'une léthargie de près de soixante heures.

Un médecin ayant été appelé prit place dans une voiture avec le malade, qu'il conduisit à son domicile.

Je vous laisse à juger l'émotion que sa vue eusa à sa femme et à ses enfants.

— Un fermier du Cape-Ann, dans le Massachusetts, a un chien qui va tous les soirs au chemin de fer attendre le passage du train. Le conducteur jette un journal sur la voie ; Dick le ramasse et le porte à son maître ; il n'a jamais manqué d'arriver à l'heure et de faire exactement sa commission. Lundi dernier il était à son poste, le train passa, et point de journal. Dick poussa un cri formidable et prit sa course.

Il arriva à la prochaine station au moment où le train en repartait. Pour le coup, il ne se contenta pas d'aboyer à la lune ; il entra au bureau et s'assit tranquillement près du poêle. L'employé de service déploya le Post, qu'il venait de recevoir de Boston, et se mit à le lire, les pieds appuyés sur la table. Un étranger entra, l'employé se leva, posa son journal et tourna le dos. Dick, qui ne l'avait pas perdu de vue, saisit le papier et prend ses jambes à son cou. Le fermier a eu son journal comme d'habitude.

— On sait que les duels sont très fréquents en Amérique, et surtout dans les États du Sud. Une lettre de la Nouvelle-Orléans nous apprend qu'un meeting convoqué ad hoc a pris la résolution suivante : « Considérant qu'en temps de guerre chacun doit compte de sa vie à son pays, toutes les affaires d'honneur seront réglées jusqu'à nouvel ordre à coups de poings. »

— Au nombre des héritages inespérés, on peut à bon droit citer le suivant, que rapporte le Morning Post :

Un brave homme de Brentwood en Essex, qui cumulait la confection des chaussures et celle des vêtements, sans être plus riche pour cela, car il avait grand-peine à vivre, vient de faire tout à coup un héritage immense. Cet héritage n'est pas de moins d'un million sterling (vingt-cinq millions de francs) en rentes et en terrains aux Indes Occidentales. Le tailleur s'est trouvé héritier inopinément d'un de ses parents qui avait émigré aux Indes et y avait épousé la fille d'un riche planteur. Toutefois le bonheur du nouveau riche est un peu troublé par les prétentions d'une foule de parents qu'il ne soupçonnait pas et qui se sont révélés à la nouvelle de sa fortune pour la lui disputer. En supposant qu'ils soient vingt-qua-

tre et que le tailleur-cordonnier fasse le vingt-cinquième son lot sera encore assez joli pour un pauvre homme.

BULLETIN FINANCIER.

17 février 1862.

La rente 3 0/0 était ferme et demandée au début de la Bourse à 71.25 et 71.30; mais cette fermeté ne s'est pas maintenue et la clôture s'est faite en baisse à 71 francs.

Par contre les chemins clôturent en hausse, et pour quelques-uns tels que le Nord et le Genève, cette hausse est même très-sensible. Ainsi le Nord qui fermait samedi à 1005 s'est élevé à 1018-75 et clôture à 1017-50. Le Genève est à 36750. L'Orléans à 1387-50 après 1395; le Lyon à 1090 après 1092-50.

La dépréciation survenue sur le 3 0/0 alors que les chemins se maintenaient à leurs plus hauts cours, provient d'un malentendu provoqué par les négociations qui ont été tentées sur le 3 0/0 nouveau. Samedi le 3 0/0 nouveau se négociait sans coupon par conséquent au dessous des cours du 3 0/0 ancien; aujourd'hui un avis du ministère des finances reçu par le syndicat des agents de change autorisait, disait-on, la négociation des récépissés estampillés pour conversion comme titres de 3 0/0 nouveau avec jouissance de septembre d'un coupon 4 1/2 0/0.

Le 3 0/0 nouveau coté d'abord 72-45 est ensuite tombé à 71-50. Naturellement on s'est préoccupé de cette baisse et elle a réagi sur les cours du 3 0/0 ancien.

L'Emprunt italien s'est bien tenu. Il a fait 68-90 au plus haut et ferme à 68-75.

Le 4 1/2 0/0 a fait à terme 101-30 et ensuite 101-20. Au comptant on a coté 100-85 et 100-60.

Les fonds anglais sont venus avec 1/8 de baisse de 92 1/8 à 93 pour les deux cotes. La cote de Vienne était meilleure.

DOUAI. — AFFAIRE MIRÈS. Au moment où l'affaire Mirès, qui a eu tant de retentissement, va se présenter de nouveau devant la cour impériale de Douai, il est opportun de présenter au public des documents qui le mettront à même de juger avec une certaine connaissance des choses et par conséquent de suivre avec plus d'intérêt encore la nouvelle phase dans laquelle va entrer cette affaire.

Un éditeur de Douai vient de réunir tous ces documents. On comprendra de quelle utilité doivent être ces publications pour qui cherche à se rendre compte des détails d'une affaire aussi ardue, aussi compliquée de chiffres et d'opérations de bourse. Il est impossible d'y parvenir seulement par une lecture rapide des journaux qui ont publié des comptes-rendus du procès. (Voir aux annonces.) 2917.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

RUE NEUVE-DU-FONTENOY.

JEUDI 20 FÉVRIER 1862.

- 1. UN CAPRICE, proverbe en 1 acte.
2. LA NUIT AUX SOUFFLETS, comédie en 2 actes, mêlée de chant.
3. LE DÉPIT AMOUREUX, comédie, en 2 actes, en vers, de Molière.

Ouverture des bureaux à 6 h. 1/2. — Lever du rideau à 7 h.

Prix des places : Loges de première galerie, 3 fr. 50; fauteuil de première galerie, 3 fr.; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50; première galerie, 2 fr.; stalles de parquet, 2 fr.; deuxième galerie, 1 fr. 25; parquet, 1 fr.; parterre, 75 c.; amphithéâtre, 50 c.

On peut se procurer des cachets à l'avance, de 9 heures à midi, chez J. Reboux, Grande-Rue, 36, et de 1 heure à 4 heures, au Théâtre. Un supplément de 25 cent. sera perçu pour les cachets pris à l'avance, pour les places au-dessus de 2 fr. Pour les autres places, il sera perçu 10 c. par cachet.

Crois-le jusqu'à la mort ! Et maintenant, vieux glaive, Retournons aux combats !... à toi mon dernier rêve : Vas-tu trahir aussi la main qui te pressait ?

Il reprend son épée :

Du fer ! des cris ! du sang ! des éclairs ! de la poudre ! Le trépas, en bravant un sublime danger ! Des tyrans à punir, des peuples à venger ! Que je tombe frappé du plomb ou de la foudre.

Du fer que le soleil fasse au loin rayonner ! Lui seul peut tout guérir, lui seul peut tout résoudre. Si je meurs en héros, Dieu vouldra bien m'absoudre ; L'héroïsme et l'amour feront tout pardonner.

Sa seule préoccupation est désormais la mort, et ses dernières pensées sont encore pleines de générosité et de pardon. (Page 107.)

Le vin d'Henri IV est son dernier adieu :

Encore une heure, amis, et nous allons nous battre, Et la sanglante mort fuchera sa moisson. Buvez à nos amours ce vin de Jurançon, Le vin dont on froissa les lèvres d'Henri quatre.

Il est fougueux, vaillant, et prépare à combattre. Il allume à la lèvre une mâle chanson ; Il contemple le cœur. J'héritai ce flacon De mes aïeux, dont l'un servait sous Henri quatre.

Hors du fourreau l'épée, et le verre à la main ! Si l'on vous aime, amis, vivez encore demain ; Mais moi, pauvre madgyar, c'est la mort que j'envis.

Je bois à vos amours, buvez à Mariska ; Dites-lui qu'en mourant tout mon cœur l'invoqua... Buvez à mon trépas ! je bois à votre vie !

Nimbsch fut tué comme nous l'avons dit plus haut. J'ai, dans cette esquisse, beaucoup usé des citations, elles valent bien les commentaires qui défilent, quand elles ne la dénaturent pas, la pensée

de l'auteur : les citations elles-mêmes sont choisies, non parmi les plus beaux vers, mais parmi les pièces servant pour ainsi dire de jalons dans l'analyse de ce poème. La dernière : A la mémoire de Nimbsch, est une des poésies les plus élevées et les mieux réussies de M. N. Martin. (p. 113 et 115).

Je m'arrête devant une citation particulière qui nuirait à l'ensemble dont l'allure a une véritable grandeur.

Dans cette œuvre nouvelle M. N. Martin est resté fidèle à son principe. Tout en idéalisant les sentiments les plus exquis du cœur, il a su conserver une grande simplicité. Sous son doigt la corde donne juste le son qu'il veut produire, il ne risque jamais en forgant la note, de détruire l'harmonie de l'accord. Comme style, Mariska, se rapproche plutôt de Louise, d'une Gerbe, et des Cordes graves que du Presbytère.

Le plan général peut, au premier abord, prêter à une critique qui se produira à la première lecture, moins à la seconde.

Le caractère de Nimbsch est nettement tracé d'un bout à l'autre ; celui de Mariska est effacé (en apparence du moins), et offre un peu d'obscurité.

Mariska se compromet pour le poète Madgyare, elle lui a évidemment dit qu'elle l'aime ; elle lui montre plus que de la reconnaissance, puis tout à coup elle l'abandonne. En y regardant de près on devine l'intention de l'auteur.

Mariska trompe sans doute moins Nimbsch qu'elle-même ; elle allume prudemment une flamme que la mort seule peut éteindre, et, désabusée sur ses propres sentiments, elle recule sans pitié, sans y penser, devant quelques fils d'argent, qui blanchissent les tempes du poète. Elle est éteinte pour lui un doux reflet de jeunesse, cet amour lui eût mis dans les veines un sang rajeuni, lui eût jeté au cœur une force nouvelle ; aimé ! il eût peut-être refait son avenir.

Mariska se détourne, sans cause, sans raison, — elle en aime un autre, — le poète meurt, — elle l'oublie sans doute ; mystère impénétrable, étrange

problème dont l'auteur laisse, suivant moi, trop complètement la solution au lecteur. N'oublions pas cependant qu'il ne s'agit pas ici d'une création imaginaire, mais bien d'un homme qui a réellement vécu, trop réellement souffert et est mort pour cette noble devise : Patrie amour et foi.

Dans cette dernière production, M. N. Martin s'est montré à la hauteur de son talent, talent consacré du reste depuis longtemps et qui a su conquérir et garder une place honorable dans les lettres, à Paris, cet autre cap des tempêtes où vont se briser tant d'existences.

Edouard SAINT-AMOUR.

JOURNAL A 1 FRANC 80 CENT.

Le MANUEL GÉNÉRAL, recueil mensuel fondé par le Gouvernement en 1831, pour activer la propagation et l'amélioration de l'instruction primaire, paraît sans interruption depuis cette époque. Ce journal, que tous les amis et tous les protecteurs de l'enseignement populaire se font un devoir de propager, est une merveille de bon marché. Moyennant 1 franc 80 cent. par an, l'abonné reçoit chaque mois un numéro contenant des articles sur l'enseignement, sur les arts agricoles, sur les sciences appliquées, des sujets de devoirs avec leurs corrigés, des lectures intéressantes pour les maîtres et pour les élèves, tous les actes officiels relatifs à l'instruction primaire ; il reçoit, en outre, quatre morceaux d'excellente musique.

On s'abonne à Paris, chez M. HACHETTE et Co, rue Pierre-Sarrasin, et dans les départements, chez tous les libraires.

(2837-8968.)

EMPIRE FRANÇAIS.

VILLE DE LILLE.

EMPRUNT de 15,000,000 fr.

Autorisé par la loi du 31 mai 1859.

QUATRIÈME TIRAGE.

Le quatrième tirage des obligations à rembourser de cet Emprunt aura lieu publiquement, à l'Hôtel-de-Ville de Lille, dans la salle dite du Conclave, le 1er mars 1862, à dix heures du matin.

Il sera extrait de la roue 338 numéros qui seront remboursés de la manière suivante :

Le premier numéro extrait, par 25,000 francs, ci 25,000
Chacun des trois numéros suivants par 10,000 fr. 30,000
Le cinquième numéro suivant par 4,000
Chacun des dix suivants, par 1,000 fr. 10,000
Id. des douze suivants par 500 fr. 6,000
Id. des quinze suivants par 400 fr. 6,000
Id. des quinze suivants par 200 fr. 3,000
Id. des trois cent un suivants par 100 fr. 30,100

Le paiement des dites obligations se fera à la caisse du Receveur municipal et chez M. Leopold S. Konigswarter, à Paris, contre remise du titre, et à partir du 1er avril prochain.

Lille, le 12 février 1862.

Le Maire de la ville de Lille, officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre de Léopold de Belgique, Aug. RICHEZÉ.